

Budget 2025 : 134 M€ au service des Malouins

Un ambitieux programme d'investissement : 45 M€

Malgré les fortes contraintes que l'État fait peser sur les finances de Saint-Malo, la Ville mène une politique ambitieuse d'investissement, dans tous les quartiers, dans tous les domaines.

Le budget principal évolue de
+ 4,1 %
par rapport à 2024,
soit un peu plus de 5 M€ :
128 949 203 € →
134 183 201 €

Culture et patrimoine 12,54 M€



- **Musée d'histoire maritime** : fin de la construction des réserves, acquisition du site de l'ENSM > **plus de 9,3 M€**
- **La Briantais** : poursuite de sa restauration (combles, travaux des façades) > **0,5 M€**
- **Restauration des remparts** (rejointoiement, travaux d'étanchéité de la Grand'Porte) > **1,7 M€**
- **Maison des Poètes et des Écrivains** (travaux de ravalement, vitraux et couverture) > **225 000 €**
- **Travaux dans la cathédrale et l'église de Paramé** : **290 000 €**
- **Médiathèque** (contentieux relatif au ruban photovoltaïque, matériels, livres anciens...) > **120 800 €**

Enseignement et formation 1,24 M€



- **Travaux divers dans les écoles** (sécurité, ravalement, sol, éclairage...) > **365 200 €**
- **Travaux de rénovation énergétique et menuiseries extérieures dans les écoles** > **300 000 €**
- **Cuisine centrale** > **246 000 €**

Sports et Jeunesse 2,93 M€



- **Stades** (couverture et réfection des courts de tennis, engazonnement du terrain annexe... Création d'un city stade, arrosage automatique, nivellement du terrain de rugby) > **498 000 €**
- **Complexe Henri Lemarié** : études pour la salle de gymnastique et salle de La Découverte / démarrage de sa construction > **1,3 M€**
- **Réfection de la résine de la fosse de plongée du Naye** > **120 000 €**
- **Parcours sportif** > **70 000 €**

Espaces verts urbains 1,38 M€



- **Poursuite du programme de plantations à travers la ville**
- **Réhabilitation des parcs, travaux liés aux problèmes de racines, amélioration du cadre de vie dans les quartiers, sécurisation des aires de jeux** > **614 500 €**
- **Gestion du patrimoine arboré et reconquête de la nature en ville** > **90 000 €**

Opérations d'aménagement urbain

4,93 M€



- Nouveau programme national de rénovation urbaine > 912 078 €
- Aménagement Rocabey (place Anne de Bretagne, parc Pierre Semard, carrefour Moka...) > 1 220 000 €
- Projets urbains partenariaux (Les Talards, Fontaine aux Pèlerins, Étrier/Marville, Rosais...) > 785 000 €
- Aménagement rue de la Fontaine > 216 000 €
- Aménagement du boulevard de La Rance > 190 000 €

Voirie

3,2 M€



- Travaux d'amélioration du cadre de vie dans les quartiers > 1 M€
- Voie verte des Talards > 306 560 €
- Voie verte rue Roger Mette > 542 000 €
- Circulations douces (abris vélos, zones de circulation apaisée...) > 205 200 €
- Équipements de voirie (feux tricolores, panneaux de signalisation...) > 200 000 €
- Avenue des Cottages > 200 000 €
- Rue Auguste Hovius > 200 000 €
- Voie verte Patton / Balue > 300 000 €

Hygiène et sécurité

454 700 €



- Sanitaire de La Hoguette > 130 000 €
- Acquisition d'équipements pour la police municipale > 99 200 €

Social et Petite enfance

495 700 €



- Rénovation des crèches Turpin et Poupie > 195 000 €
- Études pour l'extension de la halte-garderie Bougainville > 100 000 €

Environnement

1,10 M€



- Propreté urbaine > 849 500 €
- Mise en sécurité des falaises > 160 000 €

Services généraux

4,11 M€



- Couverture de l'Hôtel de Ville > 260 000 €
- Travaux d'accessibilité > 515 000 €

Action en faveur du littoral

2,19 M€

- Réhabilitation de la cale de Rochebonne > 1,7 M€

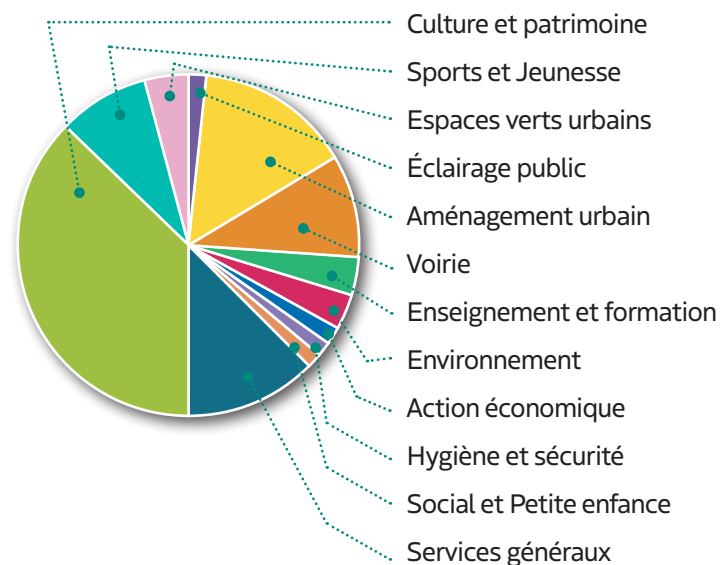
Soutien au tourisme et au commerce

601 000 €



Éclairage public

613 703 €



Les dépenses de fonctionnement : 89 M€

Les principales dépenses concernent "Les contributions et subventions". Viennent ensuite les "Charges à caractère général", puis le "Personnel" et enfin les "Charges financières".

La dette malouine reste saine avec un emprunt d'équilibre de **27,24 M€** (en hausse par rapport à 2024 du fait de l'acquisition du site du futur Musée maritime).



Les contributions et subventions

10,8 M€

soit 12 % du budget :

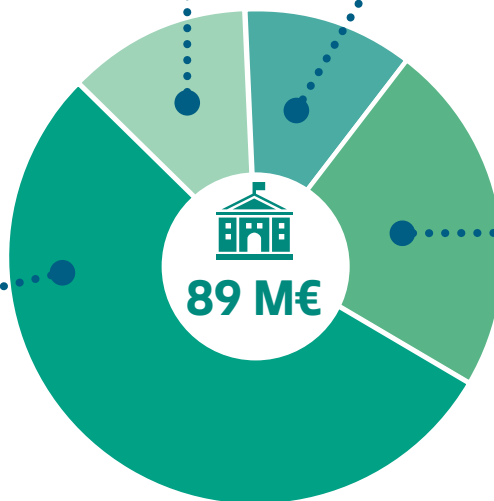
- associations **4,6 M€**
- CCAS **2,5 M€**
- écoles privées **1,1 M€**



Le personnel

48 M€

soit 54 % du budget



Les charges financières

1,5 M€



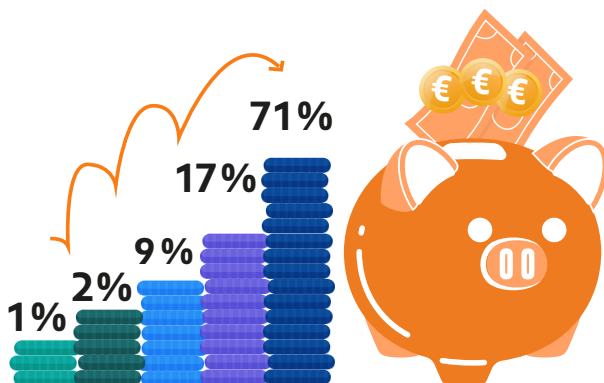
Les charges à caractère général

20,5 M€

soit 23 % du budget :

dépenses nécessaires au fonctionnement des services publics rendus à la population (fournitures, eau, électricité, prestations de services)

Les recettes de fonctionnement



- Fiscalité
- Dotations, subventions et participations
- Produits des services et du domaine
- Autres produits de gestion courante
- Autres recettes



Fiscalité locale

Les taux d'imposition communaux n'ont pas évolué depuis 2012.

Le produit attendu en 2025 est de 45 millions :



7 330 000 €
sur les résidences
secondaires



37 450 000 €
sur le foncier
bâti



220 000 €
sur le foncier
non bâti

Le budget vert... concrètement !

Le budget vert, expérimenté à Saint-Malo dès 2023, désormais obligatoire dans les collectivités de plus de 3500 habitants, consiste à analyser les différentes lignes budgétaires afin de voir leurs incidences sur les objectifs environnementaux de la Ville (enjeux climatiques, transition écologique).

Saint-Malo, engagée dans la labellisation **"Territoire engagé pour la transition écologique"**, voit 60 % de ses dépenses classées dans la catégorie "neutre" (opérations qui n'ont pas d'enjeu au titre du climat + celles qui pourraient être classées en "favorable", mais qui n'atteignent pas encore les conditions requises).



L'acquisition de l'ENSM représente à elle seule **20 % des dépenses d'équipement et explique la part prépondérante de la catégorie "neutre"**.

13 % des dépenses sont classées dans la catégorie "défavorable"

(construction de bâtiments avec artificialisation du sol, rénovation de bâtiments sans amélioration de leur performance énergétique, acquisition de véhicules thermiques, création de nouveaux espaces en faveur de la voiture (parkings, routes).

4 % doivent être classées dans la catégorie "à approfondir".

23 % des dépenses sont classées dans la partie "favorable".

Ces dépenses améliorent les mobilités douces et la limitation de la place de la voiture, valorisent la construction et la rénovation de bâtiments performants, diminuent les consommations électriques liées à l'éclairage public, mettent en valeur la plantation d'arbres, la protection et l'entretien du patrimoine arboré. Sans oublier l'acquisition de véhicules électriques et la réalisation d'un marché public ou l'octroi d'une subvention d'investissement intégrant des considérations environnementales significatives.

En 2025, ces dépenses concernent la voie verte allant de l'hippodrome à Rocabey, l'aménagement de nouvelles voies vertes (Patton-Balue, Roger Mette, Talards) les études relatives à la construction de la nouvelle salle de gymnastique, du Musée maritime, la poursuite du déploiement de leds, les plantations d'arbres, la poursuite de la transformation du parc automobile via l'achat de nouveaux véhicules électriques...